



COMMUNE DE TIGERY

République Française - Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry - Canton d'Epinay-sous-Sénart

Conseil municipal du 20 Janvier 2020 Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 10 Janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers

Élus : 23

Présents : 16

En exercice : 23

Ayant pris part au vote : 16

L'an deux mil vingt, le 20 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Germain DUPONT, Maire

Présents : M. Germain DUPONT - M. Luc DINO – Mme Anne-Marie DUFRESNE - M. Roger AUBERT – M. Patrick LE DAUPHIN – Mme Christiane MAILLARD – Mme Hermine RAKOTOMALALA - M. Stéphane SOL – Mme Magali CHAPET - Mme Sabrina VUMI – MME Dilara SAPIN - Mme Séverine JANSSENS – M. Georges GUILLAUMOT – M. Gérard NEPPER - M. Alain BAUDU – Samy MEROUCHI (arrivé à 20h07 avant le vote des délibérations)

Absents :

MME Sabine TAMIN, (pouvoir à M. Germain DUPONT) - Mme Coralie BRAUNBRUCK - M. Jean CROSNIER - Mme Anne-Isabelle KLING - M. Jean Luc RAFFY (pouvoir à M. Georges GUILLAUMOT) - M. Nicolas LE PROVOST – MME Aurore GUIDEL

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. M. Patrick le DAUPHIN été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019
- II. Rendu-compte des Arrêtés pris par le Maire :
 - Arrêtés municipaux du 11 décembre 2019 au 10 janvier 2020

III. Délibérations

Finances

1. Attribution d'une subvention d'équipement aux médecins du cabinet médical
2. Décision modificative n°3 : Augmentation du budget principal en dépenses et en recettes de fonctionnement



Urbanisme

3. Désaffectation de l'annexe du Centre Technique Municipal sis 12 rue du Parc des Vergers

Questions diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

M. Patrick le DAUPHIN est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019 appelle une observation sur une erreur de date inscrite dans le chapitre I où il fallait lire « Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 » et non du 1^{er} juillet 2019. En dehors de cette erreur de rédaction, ce dernier est adopté à l'unanimité par les élus présents et représentés et sera transmis modifié au contrôle de légalité.

II. Rendu-compte des Arrêtés pris par le Maire : Rendu-compte des arrêtés pris par le Maire :

- Arrêtés municipaux du 11 décembre 2019 au 10 janvier 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau reprenant l'ensemble des arrêtés pris du 11 décembre 2019 au 10 janvier 2020 dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire. La majorité des arrêtés concernent les travaux de voirie sur la ville et les autorisations données pour les réaliser. Un arrêté a été pris pour limiter le démarchage à domicile. Le rendu compte des arrêtés n'appelle aucune observation des élus présents ou représentés.

III DELIBERATIONS :

DELIBERATION N°2020/01 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX MEDECINS DU CABINET MEDICAL

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

VU du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4.

VU la volonté de la commune d'accompagner les Médecins dans l'équipement du bâtiment communal où ils exercent,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et 1 abstention

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équipement de 500 euros à chaque médecin du Cabinet Médical situé 32 route de Lieusaint à Tigery, afin d'équiper leurs locaux.
- **PRECISE** que cette subvention sera versée à Messieurs VIENOT et PLATEK sur justificatifs de factures.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2042 du chapitre 20 du Budget Primitif 2020 de la commune.

DELIBERATION N°2020/02 : DECISION MODIFICATIVE N°3 : AUGMENTATION DU BUDGET PRINCIPAL EN DEPENSES ET EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2019/18 en date du 03 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018,

VU la délibération du conseil municipal n° 2019/20 en date du 03 avril 2019 approuvant le budget primitif de la commune,

VU la délibération du conseil municipal n° 2019/41 en date du 14 novembre 2019 approuvant la décision modificative n°1 du budget primitif de la commune,

VU la délibération du conseil municipal n° 2019/47 en date du 19 décembre 2019 approuvant la décision modificative n°2 du budget primitif de la commune,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes arrêtées lors de l'établissement du budget primitif peuvent subir en cours d'exercice des modifications. Elles donnent lieu à l'ouverture ou à des compléments de crédits.

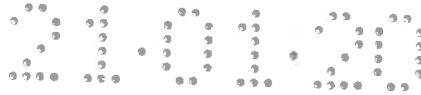
CONSIDERANT que ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres.

CONSIDERANT que les recettes correspondant aux dotations, subventions et participations ont été supérieures aux prévisions,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les crédits destinés notamment à régler les dépenses de fonctionnement engagées avant le 31 décembre 2019 et d'effectuer les rattachements de charges et de produits sur l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PROPOSE** à l'assemblée de procéder à une augmentation du budget primitif en dépenses et en recettes de fonctionnement, comme suit :



SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Chapitres Articles	Désignation	BP	DM 3	BP MODIFIE
011- 60612	Energie-Electricité	128 000.00 €	15 000.00 €	143 000.00 €
011- 611	Contrats de prestations de services	490 701.80€	36 190.18 €	526 891.98€
			51 190,18 €	

RECETTES :

Chapitres Articles	Désignation	BP	DM 3	BP MODIFIE
74- 7482	Droits de mutation	90 000,00 €	51 190,18 €	141 190,18 €
			51 190,18 €	

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 au budget principal 2019 présentée ci-dessus augmentant le budget principal en dépenses au chapitre 011 et en recettes au chapitre 74 de 51 190.18 euros.

DELIBERATION N°2020/03 : DESAFFECTATION DE L'ANNEXE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL SIS 12, RUE DU PARC DES VERGERS

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 (un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement).

CONSIDERANT que l'annexe du Centre Technique Municipal, sis 12 rue du Parc des Vergers, cadastrée section AI n°12p et AI n°23p, propriété de la commune de Tigery, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

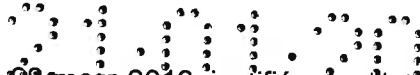
CONSIDERANT que l'annexe du Centre Technique Municipal est mise à disposition en location depuis le 28 mars 2013 à un agriculteur de la commune qui souhaite acquérir le local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de constater préalablement la désaffectation du domaine public de « l'annexe CTM » sis 12, rue du Parc des Vergers non affectée au fonctionnement du Centre



COMMUNE DE TIGERY
République Française - Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry - Canton d'Evry-sous-Sénart



Technique Municipal depuis le 28 mars 2019, justifiée par l'interruption de toute mission de service public.

AUTORISE M. le Maire à missionner l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage de la parcelle, à lancer une procédure d'enquête publique de déclassement du domaine public de ladite parcelle et signer tous les documents afférents à cette affaire.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Patrick Le DAUPHIN



Germain DUPONT